



DÉROULEMENT

Durée 7 demi-journées, de **13h30 à 17h30**

Lieu c/ Institut Richelieu école de français, Rue du Clos-de-Bulle 7,
1004 Lausanne (parking Riponne et métro « Riponne » à 5 min.

Excepté module 7 : bureaux CQF à St-Maurice

Prix CHF 500.– par module
ou CHF 1'950.– pour la formation complète (7 modules)

INSCRIPTION

En ligne sur notre site , menu « [formations](#) ».

Une confirmation écrite accompagnée d'une facture sera adressée à chaque participant(e).

Facturation Paiement à l'inscription, avant le début de la formation

Annulation Selon conditions générales CQF (c.f. [site internet](#))

Délai d'inscription: le 27 octobre 2020



**Formations
Sécurité
Concepts MSST
Conseils**

**Automne 2020
Formation Sécurité**



Session 1 - Formation Sécurité automne 2020

Cette formation ciblée s'adresse aux patron(ne)s d'entreprises, aux responsables RH, responsables de formation et aux candidat(e)s aux examens concordataires.

Objectifs:

- Connaître le cadre juridique des activités des entreprises de sécurité
- Comprendre et assimiler les nombreuses mises à jours des législations
- Préparer les examens concordataires

Durée 7 demi-journées, de **13h30 à 17h30**

Contenu et dates:

Module 1 - 10.11.20	droit concordataire
Module 2 - 24.11.20	droit pénal
Module 3 - 01.12.20	droit fédéral
Module 4 - 08.12.20	droit du travail
Module 5 - 15.12.20	droit cantonal
Module 6 - 05.01.21	<i>examen en blanc</i>
Module 7 - 17.03.21	<i>protection des travailleurs—obligations de l'employeur (hors examen)</i>

Méthodes: Apports théoriques, cas pratiques, mises en situation, exercices, cartothèque

Animation: Patrick Vallat, juriste et formateur d'adultes certifié FSEA
Pierre-André Wendling, Inspection du travail (Module 7)

Participants: max. 6 personnes par session

Pré-requis: conformément au concordat romand sur les entreprises de sécurité

Remarque : les frais d'inscription à l'examen de la police cantonale ne sont pas inclus



DÉTAILS DE LA FORMATION

Module 1: droit concordataire

- Le système juridique suisse
- Concordat romand sur les entreprises de sécurité
- Directives concordataires

Module 2: droit pénal

- Partie générale du CPS
- Légitime défense et état de nécessité —arrestation par des particuliers
- Les infractions les plus fréquentes
- La plainte (conditions du dépôt, contenu et instances compétentes)
- CPP: moyens de contrainte

Module 3: droit fédéral

- Loi et ordonnance sur les armes
- Contrat de mandat
- Contrat d'entreprise
- Contrat de sous-traitance
- Vidéosurveillance

Module 4: droit du travail

- Contrats de travail : Code des obligations — Loi sur le travail — CCT
- Loi sur l'AVS + règlements
- Règlements internes : armes, organisation, frais de déplacement

Module 5: droit cantonal

- Législations cantonales sur les entreprises de sécurité
- Législations cantonales sur les armes
- Législations cantonales sur la police
- Législations cantonales sur les auberges et débits de boissons

Module 6: examen interne

- Droit fédéral, cantonal et concordataire

Module 7: protection des travailleurs – obligations de l'employeur

- Concept MSST (éléments à mettre en place)
- Planification : règles fondamentales et erreurs à éviter
- Rôle de l'inspection du travail